

## **Intervention au Conseil de Communauté du 19 novembre 2010**

### **Délibération DEL-12-092**

#### **Parc des expositions – Engagement de la concertation**

**Présentée par Jean-Charles Valadier, pour les élus Europe Écologie – les Verts**

Monsieur le Président, chers collègues,

Comme vous le savez, les élus Europe Ecologie – les Verts ne sont pas convaincus que l'ensemble des alternatives de modernisation du parc des expositions ait été envisagé, tant dans un souci de développement durable que d'efficacité de la dépense publique. Nous appelons toujours à la mise à l'étude d'alternatives fondées sur l'optimisation des ressources du territoire en matière d'équipements, de disponibilités foncières, de complémentarité des usages. Par exemple l'évaluation du bilan carbone des différentes alternatives est essentielle : desserte en transport en commun, liaison avec les réseaux SNCF et TER, impact du stationnement automobile.

Par son ampleur, le projet du parc d'exposition à Aussonne, ainsi que le devenir de l'île du Ramier mérite un grand débat et doivent être le fruit d'une réflexion partagée, dans la logique de la démocratie participative que nous mettons en œuvre.

Il s'agit d'un investissement direct de plus de 300 millions d'euros, qui n'est qu'une première étape dans la mutation de ce secteur encore récemment agricole de l'agglomération. De tels montants vont conditionner le modèle de développement économique et urbain de notre agglomération pour les dizaines d'années à venir, alors que le talon d'Achille de l'agglomération, c'est son étalement urbain et l'insuffisance de son réseau de transports.

Au vu de l'enjeu, pour que les conditions de débat soient réunies, au delà de l'étalement urbain, il nous faut aussi en mesurer les conséquences économiques.

En premier lieu, quel serait l'impact d'un parc des expositions d'un tel calibre sur les autres équipements similaires de l'agglomération : centre des congrès Pierre Baudis, le Zénith, Diagona Labège etc ? Quel serait le bilan financier consolidé de l'ensemble de ces équipements ? Un certain nombre d'événements ne peuvent se dérouler qu'en Centre-Ville de l'agglomération et nécessitent des lieux tels que le Hall 8 et les Halls alentours. Quelles sont les solutions proposées ?

Au vu de sa situation, quel serait l'impact de ce centre d'exposition sur le secteur hôtelier et touristique actuel de l'agglomération ? Quel type de restauration va-t-il développer ? Quel type d'hôtellerie ? Quels investisseurs ?

Au vu de son gabarit, quels sont les acteurs économiques, culturels ou scientifiques qui profiteront de cet équipement ? Quelle utilité présente-t-il pour nos PME innovantes ou les acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour les groupes musicaux régionaux, pour nos laboratoires de recherche ?

Quel impact sur les déplacements locaux ou lointains et donc les échanges économiques implique cette localisation à côté de l'aéroport ?

Avant de lancer la concertation, il faut permettre à chacun de s'approprier les éléments du débat. Or tous les éléments d'analyse sur les conséquences économiques sur l'existant ne sont pas disponibles. Quels risques pèsent sur les épaules des contribuables s'il faut éponger des budgets en déséquilibre ? C'est en fonction de ces éléments que nous devrions engager cette concertation publique afin que la population et les acteurs économiques, culturels et universitaires puissent donner un avis responsable.

Enfin, contrairement au parc actuel, ce parc des expositions s'inscrit à une échelle nationale, voire plutôt continentale. Le débat sur le Parc des expositions dépasse donc le cadre de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse. Le débat doit être élargi au niveau de toute l'agglomération, mais il doit aussi impliquer au minimum les acteurs régionaux.

C'est donc les modalités de la concertation que nous demandons de revoir à la hauteur financière du projet présenté. Nous abstiendrons donc sur cette délibération.